

VACANCES

Durant les vacances, les tarifs forfaitaires sont appliqués de la façon suivante :

- Le forfait inclut les activités, l'encadrement, l'organisation et le matériel et permet à l'enfant de vivre pleinement le thème de la semaine.
- Le forfait s'applique dès le 4^{ème} jour de présence dans la semaine (sauf cas particulier) et une réduction de 23 % est appliquée sur la semaine.

A moins de 4 jours de présence par semaine, votre facturation sera faite au prix de journée.

SEJOURS COURTS :

Durant les mois de juillet et août, le CSRVT organise des séjours courts. L'inscription n'est validée qu'après le règlement.

Si un désistement a lieu à moins de 15 jours avant le départ, le CSRVT retiendra un jour sur la somme, et à moins d'une semaine pleine, il gardera la totalité de la somme, sauf en cas de maladie ou accident avec la présentation d'une attestation ou d'un certificat médical.

RESERVATIONS

- PERI-EDUCATIF et PERISCOTARD : prévenir le secrétariat avant 15H au 03.44.49.01.80.
- MERCREDI, PETITES ET GRANDES VACAN CES : Le nombre d'enfants accueillis étant légalement limité par le nombre d'animateurs constituant l'équipe d'encadrement, il est conseillé de réserver au plus tôt.
- CANTINE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS : Les repas sont commandés (ou décommandés) auprès du traiteur 48 heures à l'avance. Aussi au-delà de ce délai les repas commandés seront facturés.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

- Il est recommandé de donner à votre enfant, en fonction de la météo, une tenue adaptée aux activités et au climat (bob, casquette, vêtements de pluie, ...).
- Il est préférable de ne pas amener des objets de valeur. L'accueil de loisirs se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Sécurité :

- Les médicaments prescrits ne seront administrés à l'enfant qu'avec l'autorisation des parents et en cas de traitement, l'ordonnance médicale doit être jointe.
- Un enfant ne peut quitter l'accueil de loisirs avant l'heure prévue sans autorisation écrite du tuteur légal, adressée au directeur de l'accueil de loisirs.
- **L'enfant blessé, même légèrement, doit immédiatement prévenir l'animateur.**
- Il est interdit d'amener des objets dangereux (merci de votre vigilance).
- Il est recommandé de ne pas se livrer à des jeux violents et dangereux.

Centre Social Rural du Vexin-Thelle

23 rue de la République 60240 CHAUMONT EN VEXIN

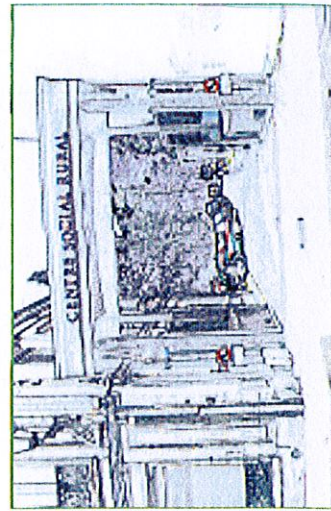
Tél. 03.44.49.01.80. – Fax 03.44.49.94.50.

Blog : www.centresocialduvexinthelle.info



LIVRET D'ACCUEIL

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU CENTRE SOCIAL RURAL DU VEXIN THELLE



LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il comprend :

- La fiche de renseignements
- La fiche sanitaire de liaison de l'enfant (valable un an) Elle doit être accompagnée d'une photocopie des vaccins de l'enfant et du dernier avis d'imposition de la famille (en l'absence d'avis d'imposition, nous utiliserons CAFPRO, service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier).
- Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Le dossier d'inscription doit impérativement être rempli et remis à la directrice de l'accueil de loisirs ou au secrétariat du Centre Social Rural au plus tard le 1^{er} jour de présence de l'enfant.

ORGANISATION LOCALE, JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Sites	Périscolaire	Péri-éducatif	Mercredi	Vacances hiver	Vac. printemps	Juillet	Août	Vac. Toussaint	Vacances Noël
Bachivillers	☒								
Bouconvillers	☒	Selon le planning de l'école							
Chaumont-en-Vexin	☒	Selon le planning de l'école	- De 11H30 à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H
Fleury	☒	Selon le planning de l'école	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H			- De 9H à 17H	
Fresnes l'Eguillon	☒		Selon l'effectif accueil de loisirs itinérant.	Selon l'effectif accueil de loisirs itinérant.	Selon l'effectif accueil de loisirs itinérant.	- De 9H à 17H		Selon l'effectif accueil de loisirs itinérant.	
Monneville	☒					- De 9H à 17H			
Le Mesnil Théribus	☒	Selon le planning de l'école							
Jouy-sous-Thelle	☒	Selon le planning de l'école							
Lierville	☒	Selon le planning de l'école							
Montagny-en-Vexin	☒	Selon le planning de l'école	- De 11H30 à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	
Trie-Château	☒	Selon le planning de l'école	- De 11H30 à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	- De 9H à 17H	

- Les enfants peuvent être accueillis à partir de 3 ans s'ils sont scolarisés.
- Périscolaire : le goûter est fourni dans tous les sites sauf à Chaumont-en-Vexin.
- L'accueil péri-éducatif propose 3 domaines d'activités : culturelles/artistiques, physiques/grands jeux, à thème (Exemple : autour du livre, cirque...).
- Le mercredi et pendant les vacances scolaires, un accueil supplémentaire est possible de 7H à 9H et de 17H à 19H.
- Pendant les vacances, l'accueil de loisirs est ouvert selon le calendrier de la zone B. L'accueil de loisirs est fermé la dernière semaine du mois d'août.
- Une cantine est assurée tous les jours d'accueil de loisirs par un traiteur agréé. Le coût du repas est de 3,70 €.

FACTURATION

Les accueils de loisirs sont financés en partie par le Conseil Général, la C.A.F. de Beauvais, la M.S.A., la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et la plupart des communes du territoire. Le montant de votre participation est calculé en fonction de votre commune d'habitation, du nombre d'enfants à charge de votre famille et des revenus de votre foyer. Une facture vous est adressée mensuellement.

Nous appliquons le barème de tarif de la Caisse d'Allocations Familiales :

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Barème n° 2	0,30%	0,28%	0,25%	0,24%
Plancher ressources mensuelles 513	1,54 €	1,44 €	1,33 €	1,23 €
Plafond ressources mensuelles 3000	9,00 €	8,40 €	7,80 €	7,20 €

Un supplément de 5,45 € est facturé aux usagers hors commune.

Pénalités de dépassement d'horaires :

Les horaires d'ouverture sont impératifs. En cas d'impossibilité pour les parents d'être présents, ils doivent prévenir la personne qui a été désignée sur le dossier d'inscription. Si malgré cela un dépassement devait avoir lieu, une pénalité de 5 € par ¼ d'heure de retard et par enfant serait facturée.

11960AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame, responsable de l'enfant autorise les personnes inscrites dans le tableau ci-dessous à venir chercher mon enfant au centre de loisirs.

Nom-Prénom	Adresse	Ville	Téléphone(s)

Fait à le

Signature :

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame, responsable de l'enfant

☐ autorise

☐ n'autorise pas

- le centre de loisirs à utiliser les photos de mon enfant, prises lors des différents moments de vie, pour des expositions au sein du Centre Social.

☐ autorise

☐ n'autorise pas

- le centre de loisirs à utiliser les photos de mon enfant, prises lors des différents moments de vie, pour les publications du Centre Social (tracts, dépliants, rapports...)

Fait à le

Signature :

Centre Social Rural du Vexin Thelle

23 rue de la république 60240 Chaumont-en-Vexin

Tél : 03.44.49.01.80 Fax : 03.44.49.94.50 E-mail : C-S-R@wanadoo.fr

Blog : www.centresocialduvexinthele.info

DOSSIER D'INSCRIPTION



CENTRE DE LOISIRS

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

Centre de loisirs de : (vous pouvez cocher plusieurs cases)

☐ Bachivillers

☐ Fleury

☐ Le Mesnil-Théribus

☐ Montagny-en-Vexin

☐ Bouconvillers

☐ Fresnes l'Eguillon

☐ Lierville

☐ Trie-Château

☐ Chaumont-en-Vex.

☐ Juy-sous-Thelle

☐ Monneville

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM / PRENOM de l'enfant :
Sexe : M F **Date de naissance :** / /
Adresse de l'enfant :

NOM / PRENOM du représentant légal :
Adresse (si différente de l'enfant) :

N° de sécurité sociale :

Mère : Mme
 ☎ domicile : ☎ travail :
 ☎ portable : ☎ autre :

Père : Mr
 ☎ domicile : ☎ portable :
 ☎ travail : ☎ autre :

Autre(s) personne(s) à joindre en cas d'urgence :

Mr ou Mme
 ☎ domicile : ☎ travail :
 ☎ portable : ☎ autre :

Mr ou Mme
 ☎ domicile : ☎ travail :
 ☎ portable : ☎ autre :

Autorisation de sortie :

Je soussigné(e)
☐ **Autorise mon enfant** ☐ **n'autorise pas mon enfant**
 A quitter seul le centre de loisirs le midi ou le soir pour se rendre à son domicile.

Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

En cas de consignes médicales, (traitements médicaux en cours, allergies, contre-indications médicales), fournir **l'ordonnance médicale et les médicaments** prescrits (dans leur boîte d'emballage d'origine avec la notice).

Renseignements médicaux (maladies, allergies, asthme, opérations, accidents...)

L'enfant a-t-il eu les maladies suivantes : (entourez-les)

Oreillons	Rubéole	Varicelle	Angine(s)	Otite(s)
Rougeole	Scarlatine	Coqueluche	Rhumatisme	Asthme

(à remplir et joindre une photocopie des pages vaccins du carnet de santé)

VACCINS	DATES	RAPPELS
DT Polio/DT Coq/Tétracoq		
Antituberculeux (BCG)		
Antivaricelle		
Autre(s) vaccin(s) :		

L'enfant a-t-il un régime alimentaire (prescription médicale et/ou religieuse) ?

Si oui, lequel ?

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),
 autorise mon enfant à participer aux activités organisées dans le cadre du centre.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

J'atteste avoir pris connaissance du livret d'accueil.

Fait à **Le**
Signature :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIVE

L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

LES PARENTS :

Le père : Nom, prénom :
Adresse (si différente de celle de l'enfant)

☎ domicile : ☎ portable :

Profession :

☎ travail : N° poste :

La mère : Nom, prénom :
Adresse (si différente de celle de l'enfant)

☎ domicile : ☎ portable :

Profession, adresse employeur :

☎ travail : N° poste :

ALLOCATIONS FAMILIALES :

La famille perçoit-elle actuellement une ou plusieurs prestations familiales de la caisse d'allocations familiales de Beauvais :

☐ OUI

☐ NON

Si oui, N° de matricule :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si non, de quel autre régime :

SECURITE SOCIALE :

De quel régime l'enfant dépend-il ?

Régime Général ☐

Régime Agricole ☐

Autre régime ☐

Nom du déclarant :

N° de sécurité sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Quel est le régime de sécurité sociale du conjoint ?

Régime Général ☐

Régime Agricole ☐

Autre régime ☐

ELEMENTS NECESSAIRES POUR LE CALCUL DE LA PARTICIPATION :

Nombre d'enfants dans la famille :

Montant des ressources mensuelles hors prestations familiales :

(Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre avis d'imposition chaque année).

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et atteste avoir pris connaissance du livret d'accueil. Je m'engage à communiquer tout changement de situation.

Fait à Le / /

Signature :

Centre Social Rural du Vexin Thelle

23 rue de la république 60240 Chaumont-en-Vexin

Tél : 03.44.49.01.80 Fax : 03.44.49.94.50 E-mail : C-S-R@wanadoo.fr

Blog : www.centresocialduvexinthelle.info